



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Livret d'épargne populaire

Question écrite n° 44928

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nécessaire adaptation du livret d'épargne populaire. En effet, les titulaires de ce livret d'épargne sont dans l'obligation de faire leurs retraits dans l'agence de la Caisse d'épargne ou celui-ci a été ouvert. Il lui demande, si comme pour le livret A, les retraits des livrets d'épargne populaire pourraient s'effectuer dans tout le réseau des Caisses d'épargne et non exclusivement dans les caisses où les livrets sont déposés.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44928

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5855